Qualité, compétence et respect

DEVIS
Réf : DV26090038

Date du devis : 29/09/2026
Date de fin de validité : 29/10/2026
Réglement : CHEQUE PAIEMENT COMPTANT
Représentant légal : Mme Laurence CREIGNOU
Votre directeur funéraire : CREIGNOU Jean-Yves

CLIENT ELYSIUM

METZ

Devis demandé par CLIENT ELYSIUM - Lien : *Non communiqué à ce jour*
Obsèques de *Non communiqué à ce jour*, né(e) le *Non communiqué à ce jour*

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (https://www.agira-vie.fr/obseques).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux Art. R. 2213-33 et R. 2213-35 du CGCT.
En application de l'Art. R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

OFFRE SIMPLE CRÉMATION AVEC CÉRÉMONIE

Désignation des prestations et fournitures	Qté	TVA	Prestations obligatoires Prix TTC	Prestations non obligatoires Prix TTC
Devis obsèques du lieu de mise en bière à Metz au lieu de crémation à Metz hors préstations liées aux circonstances du décès, hors taxes et vacations, hors tiers, hors forfait de crémation, de dispersion, de fourniture d'urne et d'inhumation d'urne	1	20%		0,00 €
1. Préparation, organisation des obsèques				
Démarches et Formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossiers), convoi local (département 57)	1	20%		335,00 €
3. Cercueil et accessoires				
Cercueil parisien VOSGES 195 Pin massif choix 3 de 22mm | Sans teinte | Vernis satiné 4 poignées | **cache-vis optionnel** **Plaque d'identification OFFERT (Valeur 45€)** Bac biodégradable Taille 1 Int/Ext 190/197 | 57/64 | 33/37,5	1	20%	699,00 €	
Capiton non tissé imprimé champagne dentelle dégradée	1	20%		95,00 €
4. Mise en bière et fermeture de cercueil				
Mse à disposition du personnel - intervention avant le convoi nécessitant le déplacement d'un professionnels en tenue et du matériel - semaine de 8h à 19h	1	20%		150,00 €
6. Cérémonie funéraire				
Mise à disposition d'un maître de cérémonie demi-journée (pour diriger le convoi funéraire et encadrer l'équipe de porteurs)	1	20%		282,00 €
Mise à disposition d'un véhicule funéraire de cérémonie avec son équipe - semaine de 8h à 19h - département 57 Forfait 50kms aller/retour	1	10%		400,00 €

Désignation des prestations et fournitures	Qté	TVA	Prestations obligatoires Prix TTC	Prestations non obligatoires Prix TTC
Mise à disposition de 3 porteurs supplémentaire semaine de 8h à 19h- département 57 Forfait moins de 3 heures	1	20%		400,00 €

Base HT	% TVA	Montant TVA
1 634,17 €	20%	326,83 €
363,64 €	10%	36,36 €

Total TTC de l'ensemble des prestations obligatoires	699,00 €
Total TTC de l'ensemble des prestations non obligatoires	1 662,00 €
Net HT	**1 997,80 €**
Total TVA	363,19 €
Total TTC	**2 360,99 €**

Fait à _____, le _____
Signature suivie de la mention "Lu et vérifié, bon pour accord"

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.
(2) la dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.
(3) Frais non soumis à TVA

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traités, conformément aux informations portées dans l'habilitation 16-57-166.
Commentaires : En application de l'article R.2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.
En application de l'article R.2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R.2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.
Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé "Je perds un proche" est également à la disposition des familles sur le site https://www.modernisation.gouv.fr.

-Conformément aux dispositions du CGCT ;
"I. sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
"II. Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :
"1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L.2223-27;
"2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique"(article L.2223-18-1-1)
"Aucune majoration ne peut-être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droit de toute nature"(article L.2223-34);

Le Client reconnaît avoir reçu le présent devis à sa demande, avec les tarifs en vigueur à la date stipulée ci-dessous. **Ce devis est valide pendant 8 jours** et ne peut servir ni de commande, ni de facture. **Le Client reconnaît avoir reçu les Conditions Générales de Vente de l'Entreprise figurant au présent document, en avoir pris connaissance et les accepter dans leur intégralité et sans réserve**.

En apposant sa signature ci-après, le Client accepte expressément que les informations collectées dites sensibles telles que la religion fassent l'objet de traitements automatisés à seule fin d'exécuter le contrat. Ces données dites sensibles ne font l'objet d'aucune utilisation à des fins de démarchage, quel qu'en soit le moyen.
O Le Client accepte que des données, à l'exception de celles relatives à sa religion, soient utilisées par l'Entreprise et transmises à ses partenaires (assureurs, assisteurs, mandataires, mutuelles, institutions de prévoyance, associations, courtiers) afin de lui envoyer, par courrier électronique (SMS, MMS, Mail), télécopie, automate d'appel, des offres commerciales de la part de l'Entreprise et/Ou desdits partenaires.
O Le Client s'oppose à recevoir des offres commerciales par courrier postal de la part de l'Entreprise et/ou desdits partenaires.

Je soussigné(e) CLIENT ELYSIUM, accepte le devis prévisionnel.

Le _____, à _____

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord"